

DÉPARTEMENT
DES VOSGESARRONDISSEMENT
D'ÉPINAL

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE

**ARRÊTÉ****Arrêté permanent
Réglementation de la circulation - Rue de Presles**

Le Maire de SAINT MAURICE SUR MOSELLE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212.2, L 2213.1, L 2213.2 et L 2512.14,
Vu le code de la Route, et notamment les articles R 411-2, R 411.25, R 411-26, R 411-28, R 414-14, R 411-3, R 411-4 et R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu les arrêtés interministériels du 22 octobre 1963 modifiés et du 24 novembre 1967, relatifs à la signalisation routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,
Considérant la nécessité de réglementer le stationnement des véhicules Rue de Presles pour notamment faciliter les approvisionnements en gaz carbonique à la station de traitement du Syndicat des Eaux de Presles, et pour des raisons de sécurité,

ARRÊTE

Article 1 : Le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en aval du pont du ruisseau de Presles, sur une longueur de 20 mètres au carrefour de la zone de captage des eaux de Presles ;

Article 2 : Les panneaux de signalisation de type B6al seront mis en place par le Syndicat des Eaux de Presles afin de matérialiser la réglementation sus-indiquée sur les deux côtés de la chaussée ;

Article 3 : La présente décision prendra effet dès la mise en place de la signalisation ;

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi ;

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Préfet des Vosges
- à la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Le Thillot
- au S.D.I.S. des Vosges
- au Syndicat des Eaux de Presles
- à l'Office National des Forêts
- à la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges
- à la Police Intercommunale des Ballons des Hautes Vosges
- aux services techniques municipaux
- aux archives de la Mairie

Saint Maurice sur Moselle, le 28 Août 2020

Le Maire,
Thierry RIGOLLET